

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la mise en place d'un POPReptile sur l'espace naturel sensible du Lac du Pêcher

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le budget primitif principal 2026 ;

Vu la délibération n°2023-CC-003 du Conseil communautaire en date du 23 février 2023 approuvant le programme d'actions du contrat « espace naturel sensible » du Lac du Pêcher et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2023-2027 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la réalisation d'un POPReptile sur l'espace naturel sensible du Lac du Pêcher, protocole national permettant d'améliorer les connaissances sur le cortège des reptiles locaux et participant au suivi des tendances des populations de reptiles à l'échelle nationale et régionale ;

Considérant l'offre de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2026, dépense d'investissement, opération n°1006 – Espaces naturels sensibles, chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, article 2031 – Frais d'études ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour la réalisation d'un POPReptile sur l'espace naturel sensible du Lac du Pêcher avec la Ligue de Protection des Oiseaux, pour un montant HT de 4 724.10 € (pas de TVA) ;

Article 2 : Que la prestation prend effet à compter de sa date de signature et se terminera le 31 décembre 2027 ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

